20me Année. — N° 4987 Roubaix, rue Nain, 1 UN NUMÉRO: 15 CENTIMES Bureaux : rue Nain, 1 Lundi 22 Novembre 1875

ALFRED REBOUX
Propriétaire-Gérant

ABONNEMENTS :

Roubaix-Tourcoing : Trois mois. . 13.50
» » Six mois. . . 26.»»
» » Un an . . . 50.»»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

ALFRED REBOUX
Propriétaire-Gérant

INSERTIONS :

Annonces : la ligne. . . 20 c.
Réclames : » . . . 30 c.
Faits divers : » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à *Roubaix*, au bureau du journal, à *Lille*, chez M. Quarré, libraire, Grande-Place; à *Paris*, chez MM. Havas, Laffitte et Cie, 8, place de la Bourse; à *Bruxelles*, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX 21 NOVEMBRE 1875

Le respect de la loi

« Les défenseurs de la nouvelle loi ne veulent la liberté que pour l'étouffer, et ils prétendent convertir la France en un vaste monastère. » Voilà les regrettables paroles qui, nous dit-on, auraient été prononcées par M. le doyen de la Faculté de Douai. Nous disons que ces paroles sont regrettables, et nous ne voulons pas nous servir d'un terme plus sévère; elles le sont à un double point de vue, d'abord en raison du respect dû à la loi, ensuite en raison du respect dû aux auditeurs.

La loi sur l'enseignement supérieur a été votée par l'Assemblée nationale; elle fait partie de nos institutions; la partie, c'est le cas de le dire, est aussi respectable que le tout, et si nul ne peut imposer à un professeur de formuler son enthousiasme ou simplement son adhésion à la république ou à l'une de ses institutions, tout au moins le devoir et les convenances s'allient pour commander le silence.

Les professeurs des Facultés de l'Etat auraient le droit de protester si on les obligeait à faire l'éloge des Facultés rivales; qui songerait à le leur demander? Mais ils ont un devoir à remplir, c'est celui d'être respectueux envers la loi. Que la loi soit bonne, qu'elle soit mauvaise, les hommes politiques, les journalistes peuvent en demander la modification, tout en lui obéissant provisoirement. Cette discussion libre n'est point permise au fonctionnaire, à celui qui est investi du droit d'enseigner. Celui-là plus que qui que ce soit, précisément parce qu'il a charge d'âmes, parce qu'il parle dogmatiquement, qu'il expose une doctrine, a une plus lourde responsabilité; et s'il trahit son devoir, il n'est plus coupable envers lui seul, il est coupable envers la société.

Le respect dû aux auditeurs est une considération qui aurait dû arrêter ces paroles que nous citons sur les lèvres de l'honorable professeur. Ce respect est la grande force de quiconque professe les hautes études, comme de quiconque instruit même les enfants ; il a été écrit des pages splendides sur ce respect dû à l'enfance. Ici il ne s'agit plus de tout jeunes élèves: ce sont presque des hommes que les auditeurs des facultés; beaucoup ont déjà fait leur entrée dans la vie. Or, le professeur ne doit ni provoquer les passions, ni blesser les susceptibilités de ses auditeurs ; dans les deux cas, il manquerait au respect qu'il leur doit.

Nous ne voulons pas nous étendre plus longuement sur le cas particulier que nous avons signalé, et peut-être n'en aurions-nous pas parlé s'il ne s'était produit tout près de nous. Nous regrettons qu'il soit venu jusqu'ici un écho des déclamations qu'inspire à Paris à certains professeurs un désir peu louable de popularité.

ALEXANDRE WATTEAU.

CHRONIQUE

On pense que le gouvernement combattra l'amendement Rives (scrutin de liste restreint à l'arrondissement) sans toutefois poser la question de cabinet sur cet amendement. On assure, du reste, que cet amendement ne sera maintenu par ses auteurs qu'à S[illegible] quelque chance d'être adopté par l'Assemblée. Une fraction de la gauche s'y montre peu favorable par des raisons d'intérêt de parti, sans toutefois en repousser le principe.

—

Toutes les dispositions sont prises au ministère de l'intérieur pour convoquer les conseils généraux, d'arrondissement et municipaux, aussitôt que le vote relatif à la date des élections des membres de la Chambre haute sera acquis.

—

On nous annonce de Versailles que, dans les pourparlers relatifs aux candidatures sénatoriales, les principaux représentants de la majorité ont à peu près fixé, hier, les conditions de l'accord définitif.

—

Le *Gaulois* annonce que M. Louis Janvier de la Motte, fils de l'ancien préfet de l'Eure sous l'empire, posera sa candidature à la députation dans le département de Maine-et-Loire.

—

Dans la séance du conseil général de la Seine, hier, il a été déposé une proposition de vœu signée de 54 membres, demandant « que les ministres des différents cultes cessent de faire partie des conseils de l'instruction publique. »

—

Contrairement au dire de plusieurs journaux, l'*Union* affirme que Mme la comtesse de Chambord est depuis longtemps entièrement remise de l'indisposition qu'elle a éprouvée au mois de juillet dernier. Elle a, cet automne, comme d'ordinaire, visité ses résidences d'Ebensveyer et de Buckheim, et sa santé est aussi parfaite que possible.

—

M. le contre-amiral marquis de Montaignac de Chauvance, ministre de la marine, atteint par la limite d'âge, vient de passer dans la seconde partie du cadre d'état-major-général.

—

Le gouvernement français a fait savoir officiellement au cabinet de Bucharest qu'il était disposé à entamer avec lui des négociations pour la conclusion d'un traité de commerce entre la France et la Roumanie.

A l'exemple de la France, la Russie et l'Italie ont déclaré à la Roumanie qu'elles étaient prêtes à conclure avec elle des traités de commerce; des négociations, à cet effet, sont même déjà commencées avec la Russie. Avec la France elles commenceront après le retour à Paris de l'agent de Roumanie, M. Callimaki Catargi.

—

M. Ritt, sous-préfet de Saint-Omer, vient de donner sa démission. On rattache cette démission aux faits qui se sont produits il y a quelques semaines à St-Omer, à propos de l'évasion d'un individu atteint d'aliénation mentale, faits qui ont provoqué dans le public une émotion assez vive.

—

M. de Gontaut-Biron, ambassadeur de France à Berlin, venu pour prendre part aux travaux de l'Assemblée nationale, doit partir pour son poste mercredi prochain.

Inauguration de la Faculté Catholique de Lille.

Voici le texte complet du discours prononcé à l'inauguration de la Faculté catholique de Lille par l'honorable M. de Vareilles, pro-doyen de cette Faculté :

Messeigneurs,
Monsieur le Recteur,
Messieurs,

La faculté de droit catholique et libre de Lille paraît et parle aujourd'hui pour la première fois en public. Elle se présente avec l'attitude qui lui convient, avec une attitude à la fois modeste et fière. La modestie, parure de la jeunesse, lui sied avant tout. Elle est jeune par elle-même; elle est jeune par ses professeurs. Ni elle ni eux n'ont encore eu le temps de payer un tribut sérieux à la science, et d'acquérir ce renom dont peuvent se vanter quelques-unes des facultés plus anciennes. Ses premiers élèves ne formeront sans doute qu'un faible bataillon.

Mais la gloire ne lui mesurera pas non plus. Elle est fière de ses fondateurs, de ce prince de l'Eglise et de ces évêques qui ont béni son berceau; de cette infatigable, de cette héroïque commission qu'aucune difficulté n'a découragée; de ces laïques hommes et vaillants dont la foi, l'énergie et la fortune, comme d'irrésistibles leviers, se sont joués de tous les obstacles, et à qui devra être principalement attribuée, en toute justice, la glorieuse paternité de l'Université de Lille.

Elle est fière de sa jeunesse même, qui, d'autre part, la rend craintive et réservée et dont quelques-uns feignent de se réjouir comme d'un signe de faiblesse. N'est-ce pas plutôt un présage de force et de vitalité? Pour une innovation, il faut des hommes neufs. Avec leur jeunesse, nos professeurs apportent à Lille l'ardeur, la résolution, l'entrain, la passion de bien faire et de réussir, tous les sentiments et toutes les dispositions nécessaires aux débuts d'une grande et difficile entreprise. Jamais encore on n'avait vu un groupe d'hommes tous à fleur de l'âge, tous préparés par les études, tous poussés vers un même but par les mêmes convictions, se vouer avec autant d'enthousiasme à une œuvre aussi vaste et aussi belle.

Mes collègues m'en voudraient si je faisais leur éloge. Je dirai seulement que ces jeunes docteurs, si impatients de se signaler, n'ont point été choisis au hasard. Ils ont été triés dans la France entière plus prudemment et plus sûrement que n'eût pu le faire, à la suite d'épreuves rapides et chanceuses, un jury d'agrégation. L'agrégation, du reste, ne leur est point inconnue: ceux d'entre eux qui n'ont pas remporté dans ses luttes un triomphe définitif étaient désignés pour le succès par leurs maîtres, par leurs condisciples, par leurs juges. Bientôt leur talent, stimulé par la plus noble des ambitions, attirera sur leurs cours et sur leurs ouvrages l'attention du monde savant. On profite de ce que nous sommes en pleine formation pour nous demander s'il y a de grands noms parmi nous. Qu'on nous laisse vivre dix ans, et je promets qu'un bon nombre de jeunes collègues auront déjà répondu comme il faut à cette ironie prématurée.

Enfin et surtout la Faculté nouvelle est fière de son nom de Faculté catholique et libre, et de tout ce que ces deux titres promettent de réformes et de progrès dans l'enseignement supérieur.

Son titre de Faculté catholique annonce d'abord que tous les professeurs uniront les efforts de leur intelligence et de leur cœur pour entretenir et confirmer par l'enseignement, par les conseils et par l'exemple, les convictions chrétiennes des jeunes hommes qui se grouperont autour de leurs chaires. Tous croient fermement que la religion catholique seule, la vérité, que ses principes sublimes et sa morale virile peuvent seuls donner à l'homme toutes les vertus, toute la grandeur et tout le bonheur dont il est capable, que des âmes et des caractères trempés dans cette vérité peuvent seuls relever la France. Les familles encore nombreuses qui regardent de pures et saines doctrines comme le patrimoine le plus précieux qu'elles puissent transmettre à leurs fils sont donc sûres que ceux-ci ne verront et n'entendront rien dans nos Facultés catholiques qui les dispose à répudier cet héritage sacré.

Je ne veux point par là accuser les Facultés de droit de l'Etat de battre en brèche et de ruiner à dessein les sentiments religieux de leurs auditeurs. Loin de moi une telle pensée. Je proclame hautement qu'il y a eu, en ce qui concerne les Facultés de droit, des exagérations et des excès de langage dans les attaques dirigées contre l'enseignement officiel. J'atteste la connaissance de cause que nous avons tous et ce presque tous les professeurs de droit est plein de scrupules et de sagesse, et qu'ils respectent toutes les opinions et toutes les croyances de leurs élèves. Mais il faut bien le dire, là se bornent forcément les services qu'ils rendent à la religion. Ils la respectent, ils ne l'attaquent point; mais ils ne la défendent pas, ils ne la fortifient pas dans l'âme des jeunes gens.

Comment en pourrait-il être autrement? Beaucoup ne partagent pas nos croyances et ne pourraient sans se déshonorer enseigner ce qu'ils ne pensent pas. Les autres n'affirment leurs convictions religieuses qu'avec une excessive réserve, afin d'imiter la délicatesse de leurs collègues et de ne pas heurter les convictions contraires d'une partie de leur auditoire. De là résulte que l'attitude de l'enseignement universitaire à l'égard des doctrines religieuses est presque toujours une sympathie plus ou moins muette, rarement une hostilité plus ou moins déguisée. En résumé c'est le silence et l'abstention.

Ce régime du silence respectueux, cette indifférence sentie ou affectée, à l'égard de ce qu'il y a de plus grave et de plus important pour la conduite de l'homme avant la mort et pour ses destinées après, n'est pas trop funeste aux principes chrétiens de l'étudiant, quand il possède déjà une foi bien raisonnée, rendue inébranlable par une éducation soignée et par une forte instruction première; ou quand la présence et l'intelligence d'un père vigilant, d'un ami dévoué lui procurent l'aliment qui manque à la partie religieuse de son âme. Mais il est rare qu'un tout jeune homme soit ainsi prémuni ou sauvegardé; et alors l'enseignement universitaire produit sur sa foi l'effet que produit l'absence sur une affection récente, ou sur un souvenir que le temps et l'attention n'ont point profondément gravé dans l'esprit : il l'affaiblit peu à peu et l'efface. L'étudiant comprend vite que ses maîtres n'ont point les mêmes doctrines, et que tous les systèmes philosophiques et religieux sont représentés parmi eux. L'affection et le respect qu'il porte également à tous ces hommes dévoués et savants l'habituent à ne plus attacher d'importance au choix d'une conviction. Ses sentiments religieux, dans le vide qui est fait autour d'eux, au feu des passions qui n'est plus suffisamment atténué, s'évaporent entièrement. Ils font place à l'indifférence et à l'insouciance. Le jeune homme devient homme sans être armé contre lui-même, sans avoir une ligne de conduite arrêtée: il ne peut mettre au service de la patrie et de la société qu'une volonté mollement dirigée par ce vague et fragile instinct du devoir qui ne quitte pas un cœur naturellement droit.

O mes chers collègues des Facultés de l'Etat, vous parmi lesquels j'aime et j'estime tant de nobles cœurs, d'esprits élevés et même d'admirables chrétiens, j'espère ne vous avoir pas blessés en constatant ce fait évident que les Facultés catholiques ont pour les catholiques zélés l'inestimable avantage d'être plus propres que toutes autres à conserver la foi religieuse de leurs élèves.

Une autre conséquence heureuse de l'unité qui régnera dans nos écoles, et de la libre expansion de l'esprit catholique au milieu d'un personnel enseignant et devant un personnel enseigné homogène, c'est que l'enseignement du droit prendra une élévation et une ampleur qu'il pouvait difficilement atteindre dans la situation qui lui était faite. La variété des opinions qui règne parmi les professeurs et les élèves des facultés officielles, et les mutuels égards qu'elles se témoignent en ne se montrant que le moins possible, privent l'enseignement de chaleur, de couleur, et lui ferment les grands horizons. On ne quitte ni des pieds, ni même des yeux le terrain monotone des textes et d'une minutieuse exégèse. On ne cherche guère les sources premières du droit; on n'ose point faire d'excursions dans le droit naturel, dans la philosophie, et bien entendu dans la théologie; on les regarde comme des pays dangereux, où se rencontreraient des occasions de guerre civile; on s'habitue à oublier, à ignorer ces sciences maîtresses.

Dans ces conditions, l'enseignement du droit n'a pas assez de vie et pas assez de lumière; il est atteint du même mal que la poésie écrite par un poète sans amour, que l'histoire racontée par un historien qui ferait abstraction de ses sentiments et de ses préférences. Qu'on lise Domat, qu'on étudie surtout les premiers chapitres de son traité des lois civiles ; qu'on ouvre Pothier au hasard et qu'on observe avec quel soin, même dans les questions les plus subtiles, il frappe et écoute à la porte de la conscience, du for intérieur, comme il dit; qu'on place à côté les ouvrages les plus vantés des jurisconsultes modernes : on trouvera qu'il y a souvent égalité de science [illegible] quelle [illegible] vues, quelle mâle simplicité appartiennent aux seuls ouvrages des jurisconsultes qui avaient au cœur une grande croyance librement manifestée. Chose étrange au premier abord, mais expliquée par tout ce qui précède, les professeurs des Facultés officielles, pris individuellement, sont presque tous des âmes d'élite, dignes de toutes ces estimes et de toutes les affections; ils sont désintéressés, modestes; beaucoup ont une conviction dont ils sauraient être au besoin les victimes; leur âme habite ces sphères élevées où règne la Vénus céleste dont parle Platon; ils sont tous serviteurs et adorateurs de la justice; ils peuvent dire avec Ulpien : *Nos merito quis sacerdotes appellat, justitiam namque colimus.* Et pourtant, l'enseignement qui est le fruit de toutes ces belles intelligences, est privé dans son ensemble des qualités viriles qui rehaussent chacun d'eux; il n'a pas de caractère ni de grandeur.

Il ne faut pas croire, d'ailleurs, que les cours de droit de nos facultés catholiques vont ressembler à des cours de morale ou de théologie, c'est surtout par l'esprit général, par le souffle dominant, que notre enseignement se distinguera de celui des autres facultés.

S'il y a des parties de la science du droit, comme le droit public, les commencements du droit romain, le droit pénal, qui ont de nombreux points de contact avec les doctrines de l'Eglise, avec la philosophie et le droit naturel; il en est, comme la procédure et le droit commercial, qui ont des rapports moins étroits avec les principes supérieurs. Nos cours sur la lettre de change ou sur les exceptions diffèreront peu ou pas des cours des facultés de l'Etat sur les mêmes sujets. Cependant, même pour ces matières plus froides, le choix du professeur n'est pas indifférent. Le cœur de l'homme est comme ces tiroirs dans lesquels a séjourné un indestructible parfum et d'où les objets les plus impénétrables sortent imprégnés de la même odeur : il communique l'arôme de ses convictions à tout ce qu'il dit et à tout ce qu'il fait. Ainsi, la religion de Jésus-Christ sera souvent invisible, mais toujours présente dans notre Université.

Je dois encore signaler un bienfait que les jeunes gens ne peuvent attendre que de nos Facultés catholiques : c'est que, même en dehors des cours et de l'enseignement, ils trouveront près de nous une direction paternelle et une surveillance amicale; le Recteur, le vice-recteur, les professeurs mêmes suivront du cœur, de leurs conseils et de leur protection, l'étudiant dans sa chambre de travail et dans ses récréations; on lui préparera des distractions honnêtes; en même temps qu'on lui rendra le travail attrayant, on le préservera des ennuis périlleux de la solitude et du danger plus grave encore des mauvaises relations; en un mot, on le traitera comme un membre de la famille chrétienne que formera chaque Université catholique.

Dans les Facultés de l'Etat, il n'en est pas, il n'en peut pas être ainsi: elles ne peuvent pas diriger l'étudiant, car elles n'ont pas l'unité d'esprit, et par conséquent pas de ligne de conduite qu'elles puissent proposer à leurs élèves. Les professeurs sont comme des pilotes qui seraient montés tous à la fois sur le même vaisseau, chacun d'eux est ou paraît plein d'expérience, sûr de la route et capable de conduire l'équipage au port; mais voilà que chacun propose une route différente et alors, plutôt que de se disputer le gouvernail, ils se croisent les bras et laissent le navire voguer au hasard. Personne ne peut nier que l'étudiant jusqu'ici n'ait été complètement abandonné à lui-même; en dehors du cours, c'est un étranger qui est à peine connu de ses maîtres; on ne veut pas savoir ce qu'il devient, ni ce qu'il fait; on se vante de ne porter aucun secours à ses dix-huit ans. Autant vaudrait condamner la sollicitude paternelle ou l'assistance de l'amitié.

Cet abandon n'est pas seulement fatal, au cœur du jeune homme, et n'engendre pas seulement des désordres de conduite, il amène promptement le dégoût du travail; et soit que les familles, redoutant ces malheurs, gardent leurs fils auprès d'elles, soit que les jeunes gens, n'étant pas soutenus et relevés, se laissent aller à la mollesse, on voit, triste spectacle! des professeurs éloquents et savants, écoutés par un cinquième au plus des élèves inscrits à leurs cours. Dira-t-on que les étudiants sont des hommes, qu'il faut les habituer au poids de la responsabilité qu'on doit respecter leur liberté? Phrases sonores et mensongères, avec lesquelles on introduit l'indiscipline et la paresse dans les écoles supérieures! Le jeune homme a, plus que l'enfant, besoin de direction; presque toujours, il avoue franchement qu'il souffre de n'en point recevoir et qu'il désire un réglement qui le protége contre sa faiblesse et sa nonchalance.

Les Facultés catholiques fourniront ce secours à leurs élèves; elles sauront trouver un ensemble de moyens qui n'auront rien d'impérieux ni de tyrannique, et qui seront appliqués avec la douceur de l'affection.

(*A suivre*).

Roubaix-Tourcoing
ET LE NORD DE LA FRANCE

La question de la seconde conduite d'eau de la Lys est toujours en suspens. Le public se demande combien de temps cela va durer.

—

Mgr Despretz, archevêque de Toulouse, est venu à Roubaix cette semaine. Sa Grandeur a célébré la messe jeudi à Notre-Dame.

—

Mgr Fava, le nouvel évêque de Grenoble, a fait jeudi matin son entrée solennelle dans sa ville épiscopale. Toute la garnison était sous les armes et rendait les honneurs au prélat, depuis la porte Randon jusqu'à la cathédrale, place Notre-Dame. Toutes les autorités assistaient à la cérémonie, qui s'est terminée par une allocution de l'évêque et le chant du *Te Deum*.

De la cathédrale, le prélat est allé à l'évêché où, à partir de midi, il a reçu, suivant le cérémonial d'usage, les visites des autorités nommées après lui, dans l'ordre des préséances.

—

Les morts subites se succèdent d'une manière effrayante : Au commencement de cette semaine, une vieille demoiselle demeurant seule rue St-Antoine a été trouvée morte dans son lit. La mort remontait à deux jours.

Hier soir, à 10 heures, c'est un mécanicien, Louis Lepers, qui s'est affaissé en face de la pharmacie Fontaine, pour ne plus se relever. Cet homme avait 42 ans, et regagnait sa demeure, située Grand'Rue. Il a succombé à une rupture d'anévrisme.

Ce matin, à l'heure de la première messe, près du portail de St-Martin, la mort a frappé une dame d'une soixante n'd'années, qui se rendait à l'église. Elle se nommait Mme Thiétart, et habitait aussi la Grande-Rue.

—

Un prêtre des environs de La Bassée a reçu de Lille, 17 novembre, la lettre suivante :

« Monsieur le curé : Dimanche prochain, 21 du courant, si vous ne chantez pas, 3 *fois*, le Domine *salvom* (sic); mardi au plus tard L'Evêque, le préfet et le président de l'Assemblée nationale en seront *t'informez* (sic). Je vous salue. Progrez. »

Monsieur « Progrez, » tout savant qu'il est — à en juger par son orthographe — paraît ignorer que la prière *Domine salvam fac rempublicam* ne doit être chantée qu'une fois, comme le prescrit la lettre adressée au clergé par S. Em. le cardinal-archevêque.

Si Monsieur « Progrez » croit à l'efficacité de la prière, ajoute notre honorable correspondant, qu'il prie avec nous dans ce sens : « Mon Dieu, si c'est votre volonté que nous ayons une République, faites qu'elle ne soit jamais ni impie ni oppressive! »

(*Propagateur*)

—

Nous nous faisons un plaisir d'annoncer l'arrivée d'un professeur d'italien, M. Desideri, qui vient ici, précédé d'une

---

Feuilleton du *Journal de Roubaix* DU 22 NOVEMBRE 1875.

— 18 —

VAISSEAUX BRULÉS

PAR CLAIRE DE CHANDENEUX.

IX.

Au pavillon de Mme Turquet, tout était en liesse. Le baron n'avait pas permis que la plus légère indiscrétion fût commise avant la démarche officielle qu'il préméditait auprès de la belle veuve.

On le vit donc, dès que les convenances l'autorisèrent à se présenter, entre dix et onze heures, le lendemain des fiançailles, faire arrêter son cheval devant la coquette habitation.

Il croyait surprendre Coraly. C'était compter sans Mlle Augusta, trop au fait du métier de soubrette pour n'avoir pas des intelligences au château.

Lucien Firmerol y était à peine entré que Mlle Augusta en était avertie. L'oncle et le notaire avaient à peine arrêté les grandes lignes du contrat, que Mme Turquet, debout devant sa glace, saluait en sa gracieuse image la future baronne de Montchenetz.

Rien ne transpirait de ses orgueilleux pressentiments, toutefois, quand elle reçut le baron avec des effarement de colombe et dans le plus étudié négligé matinal.

Le gros homme éclatait si littéralement de joie, qu'on en pouvait concevoir quelques inquiétudes au sujet de son habit de cheval d'un collant le plus irréprochable.

Il eut même le sentiment de ce danger en résistant à l'entraînement qui le portait à se jeter avec passion aux pieds de son idole.

Rendu prudent par l'imminence du péril, il s'y laisse glisser d'une façon plus modérée, qu'il espérait voir qualifier de plus respectueuse.

Coraly avait vu si souvent déjà son vieux soupirant parfaitement ridicule, qu'elle avait appris à accueillir avec tout le sérieux désirable les manifestations de cette tendresse surannée.

— Oh! monsieur le baron! protesta-t-elle doucement... après mes défenses réitérées, venir encore... venir jusqu'ici! c'est mal.

— Chère Madame... chère Coraly!.. je ne viens plus en solliciteur, mais en créancier.

— Que vous dois-je donc, grand Dieu!

— L'exécution d'une promesse.

— Dites.

— Cette main...

Il voulut la prendre, elle ne la retira qu'à moitié, et se pencha toute anxieuse:

— Eh bien! cette main, qu'en voulez-vous faire, ô le plus compromettant des amis?

— La garder toujours.

Elle se leva brusquement, le laissant sans pitié fort empêché sur le tapis.

— Mademoiselle Odette? interrogea-t-elle avec sécheresse.

— Se marie.

— Vrai?

— Oui, ma chère Coraly!... oui, ma belle baronne! exclama-t-il en quittant lourdement sa position d'agenouillé.

Elle se rapprocha aussitôt, daigna sourire, et, chattement, demanda des détails.

C'était un joli mariage : M. Lucien Firmerol, honnête famille, belles manières, 200,000 francs d'apport et un amour pour Odette!...

Mme Turquet fronça le sourcil. Cela lui déplaisait qu'on ai mât si fort une jeune fille dont la fierté pudique l'avait froissée maintes fois.

— Mariez-la vite, dit-elle, nous verrons ensuite.

— Ne pouvons-nous voir tout de suite?

— Plaît-il?

— C'est-à-dire organiser, dès maintenant, notre rêve à nous, afin que son exécution suive de près... de très près, celle d'une autre union?

La belle veuve, après une résistance qui rehaussa singulièrement la valeur de son acquiescement, voulut bien se montrer clémente.

Elle accorda l'entrée de sa maison, permit que le projet de mariage fût rendu public, et ne se refusa pas à laisser passer à son doigt un diamant de prix que le baron portait toujours sur lui depuis plusieurs mois, prêt à tout événement.

Le mariage d'Odette et celui du baron furent donc ébruités le même jour. Bréneroy, qui, d'avance, avait la fièvre, faillit tomber en convulsion.

Que l'héritière de Montchenetz épousât un jeune homme fort inconnu, sans noblesse, sans entourage, c'était déjà matière à clabaudages échevelés.

Mais que le baron lui-même choisit, au cœur du pays, la femme la moins digne d'un tel honneur, c'était le renversement complet, absolu, ahurissant, de toutes les traditions et de toutes les convenances.

L'indignation fut plus grande encore que lorsque, jadis, feu Turquet ramena de Paris la jolie faubourienne émancipée dont il avait fait sa compagne.

Seulement cette indignation, qui s'était alors manifestée par un dédain glacial et une retraite blessante, ne revêtit pas cette fois un caractère aussi tranché.

On critiqua fort et l'on mordit ferme. Les plus austères crièrent au scandale et les plus intolérants se voilèrent la face; mais les hommes saluèrent infiniment plus bas en rencontrant Mme Turquet et beaucoup d'entre eux y conduisirent leurs femmes. Les femmes elles-mêmes, entendant parler de fêtes nuptiales et de réceptions au château, mirent en hâte des caresses intéressées sur les égratignures dont elles s'étaient rendues coupables.

Coraly dédaigna les blâmes et reçut avec grâce les félicitations. Sa bouche resta modeste quand le triomphe emplissait ses yeux.

Les ongles roses rentraient mignonnement sous la peau; elle se sentait assez jeune et assez souveraine désormais pour faire payer cher à Bréneroy, quand elle le voudrait, à son jour et à son heure, le mépris dont la petite ville l'avait engluée, et dont il ne fallait rien moins qu'une union aristocratique pour laver ses ailes ternies.

La corbeille que lui offrit le baron fut l'émerveillement du pays. Les bouquets qu'il lui envoyait chaque matin venaient en droite ligne de Nice De mémoire de Bréneriens on n'avait vu prodigalité plus raffinée.

Une grande couturière de Paris avait consenti à se déranger pour venir prendre sur place les mesures de l'heureuse fiancée.

Et la correspondance qui s'échangeait activement entre le baron et les bijoutiers de la capitale mettait sur les dents les employés de la poste.

Odette, dédaigneuse de ces ruineuses futilités, n'avait voulu recevoir qu'un bijou d'une simplicité ravissante, d'une forme allégorique.

C'était ce bracelet, formé d'un seul anneau d'or, qui a reçu des femmes le nom de *porte-bonheur*.

Quand Lucien voulut l'attacher lui-même, le bracelet se trouva trop large pour l'exquise délicatesse de son poignet d'enfant.

Elle en éprouva comme un chagrin; il en eut un vif dépit.

— Laissez, dit-elle, ce bijou ne paraissait pas destiné à mon bras, c'est vrai, ce sera à mon bras de s'accommoder à sa taille.

Mais il le reprit avec impatience.

— Je vous en rapporterai un autre de Paris bientôt.

Il allait, en effet, partir pour Paris, afin de rapporter à Me Desplanches les titres et les papiers nécessaires à l'achèvement du contrat.

La signature de l'acte suivrait immédiatement, et le mariage aurait lieu trois jours après.

(*A suivre*).